

Mauguio, le 14 janvier 2018

Compte-rendu de la réunion du COMITE DIRECTEUR du 13 janvier 2018

Procès-Verbal n° 220-180113

Présents :

☞ Membres du Comité Directeur :

Pierre **SARTRE**, Pierre **HAUBOIS**, René **PRADES**, Jean-Marie **SUQUET**

Hervé **BANON**, Cyrille **CHARPENTIER**, Gil **PERRI**, Gilles **REYNAUD**, Jacques **TOUTAIN**

☞ Responsables Formation et Sécurité :

Pascal **RIDAO** (Chef pilote), Philippe **SERGENT** (SGS)

Ordre du jour :

- | | |
|------------------------------------|---|
| - Assemblée générale 2018 | - Point sur l'activité au 31 décembre 2017 |
| - Approbation du projet "Handivol" | - Installation d'une cuve de carburant SP98 |
| - Point sur les avions | - Point sur la formation et la sécurité |
| - Questions diverses | - Validation des inscriptions |

**La réunion est ouverte à 17:00
par Pierre SARTRE, Président**

1 - Assemblée générale 2018 (Pierre SARTRE)

L'assemblée générale ordinaire est prévue le 17 mars 2018 ; une convocation sera envoyée à chaque membre conformément aux statuts du Club.

Une assemblée générale extraordinaire sera toutefois organisée le 3 mars 2018 pour valider une modification complémentaire des statuts afin de préciser le fonctionnement de la section « Handivol ». Une convocation à cet AG extraordinaire sera envoyée à chaque membre conformément aux statuts du Club.

2 - Point sur l'activité au 31 décembre 2017 (Gil PERRI)

L'année 2017 est clôturée avec 2 685 heures de vol enregistrées (2 532 heures en 2016), pour un objectif prévisionnel de 2 400 h.

L'instruction (formation initiale, habilitation nuit, formation continue) compte pour 1523 heures, soit 56,7 % des heures de vol.

Le passage des 2 700 heures a, un temps, été espérée, mais la météo en a décidé autrement.

L'activité 2017 a dépassé celle de 2014 qui était déjà une très bonne année avec 2 609 heures.

3 - Projet "Handivol" (Pierre SARTRE)

Une section "handivol" est nouvellement créée au sein du Club afin de proposer l'apprentissage du pilotage à des handicapés en faculté d'accéder de façon autonome à l'appareil.

→ L'investissement est de l'ordre de 100 000 euros pour avoir une machine adaptée. Une trentaine d'organismes divers ont été consultés pour assurer le financement du projet par le biais de subventions ; suite à ces consultations, plusieurs promesses de financement ont été confirmées à l'Aéro-Club. La fédération nationale handisport pourrait également participer au financement.

Le président Pierre SARTRE, demande au comité Directeur d'approuver le projet d'acquisition d'un ULM adapté (devis 98286 € dont environ 28 000 € d'équipement dédié Handicap sur l'ULM), d'un défibrillateur (environ 2000 €), et d'embellissement des accès PMR de l'Aéro-club (environ 1700 €), au vu du tableau de financement et budget prévisionnel présenté ainsi que des devis, pour un budget total de 101 700 €. La décision finale d'acquisition sera fonction des subventions obtenues.

Continuer la recherche de subventions privées et procéder aux demandes de subventions publiques, notamment solliciter auprès du CNDP 35000 € au titre de la mise en accessibilité matériel lourd.

Voir pièces en annexe :

Plan de Financement et budget prévisionnel du projet - devis de la société ATA (seul aéronef abouti et validé par la section à ce jour – en attente de développement de G1 aviation) - devis des travaux d'embellissement des accès PMR - Photos détaillées

L'approbation du projet d'acquisition d'un ULM adapté est mise au vote par le Président Pierre SARTRE :

Pour : 9 - Contre : 0 Nul : 0

Le projet est approuvé à l'unanimité du Comité Directeur.

4 - Installation d'une cuve de carburant SP98

L'Evektor Sportstar pouvant fonctionner à l'essence SP98, la mise en place d'une cuve est envisagée pour l'avitaillement, car il n'y a pas de pompe pour cela sur la plate-forme.

Un RV a eu lieu avec les services de l'aéroport pour formaliser la faisabilité de l'implantation de ce dispositif.

On est dans l'attente du retour de la SAMM pour finaliser le dossier.

5 - Point sur les avions

5.1 - Point sur les avions (Jacques TOUTAIN)

- ♦ **F-GNNI** : réparations terminées et reprise des vols suite à la collision aviaire avec des cigognes en vol de nuit.

Une radio 8.33 doit être montée avant fin septembre pour être en conformité avec la réglementation

- ♦ **F-BVCY** : remplacement du moteur toujours en cours

5.2 - Acquisition de 2 Evektor Sportstar

Le premier exemplaire à recevoir en est au stade de la peinture.

La construction du second exemplaire est en cours.

5 - Procès SMA

L'expert judiciaire du tribunal a rendu son rapport ; le rapport a été vu par l'expert du Club qui a trouvé quelques erreurs manifestes d'appréciation susceptibles de remettre en cause l'expertise judiciaire.

Affaire à suivre.

6 - Point sur la formation et la sécurité

Un nouvel instructeur est arrivé au Club en fin d'année 2017 ; il a déjà pris en charge quelques élèves.

Le livret de progression informatique fonctionne bien à ce jour ; ce livret doit être établi à terme pour chaque pilote, qu'il soit en formation initiale ou en formation continue (nouvelles règles à venir dans le cadre des DTO)

Le livret de formation informatique sera payant (50 € environ) pour le suivi de chaque pilote qu'il soit en formation initiale ou en formation continue (relâché, habilitation nuit, prorogations) ; l'achat est unique et acquis une bonne fois pour toute.

Le Comité Directeur valide le fait d'augmenter de 1 € l'heure de vol en double commande (participation de 12 € contre 11 € actuellement) pour payer ces livrets de manière collective et mutualisée.

Les nouveaux élèves en formation initiale n'auront alors juste qu'à payer en sus l'abonnement à l'organisme de formation théorique AéroGligli, agréé ATO par la DGAC et retenu par l'Association Nationale des Pilotes Instructeurs (de 50 euros pour 6 mois à 80 euros pour 24 mois).

Il est rappelé que les nouvelles règles des DTO (Declared Training Organisation) - qui soumettront le Club à des inspections des autorités - imposent un certain nombre d'heures de formation théorique qui doivent pouvoir être justifiées auprès des autorités aériennes ; un abonnement chez AéroGligli permet d'assurer cette traçabilité grâce au suivi en ligne proposé par cet organisme.

La livraison du premier Sportstar-RTC Glass Cockpit, en remplacement de CY, approche !!!

Vous pouvez commencer à vous familiariser avec les EFIS dont il sera muni, grâce aux deux tutoriels réalisés par l'Aéroclub d'Ancenis, que vous trouverez sur YouTube :

- Partie 1 --> https://www.youtube.com/watch?v=ztt_9A2Q02w

- Partie 2 --> <https://www.youtube.com/watch?v=Yzxsyz8Xj5Y>

Le son est un peu faible mais audible.

7 - Questions diverses

Il est rappelé à tous les membres que, pour pouvoir voler depuis le 1^{er} janvier 2018 à 00:00, ils doivent avoir versé leur contribution annuelle ; à défaut, les clés seront bloquées.

N'hésitez donc pas à passer au secrétariat pour cette formalité, si ce n'est déjà fait.

8 - Validation des inscriptions

Benjamin DEMISSY, Théo LEPAGE, Lou RENAUDEAU, Gaël VERDAGUER, Valérie KRAMB, François DE VIDÉ

Le Comité directeur leur souhaite la bienvenue et de bons vols.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 18:37

Pierre SARTRE,
Président

Jean-Marie SUQUET
Secrétaire Général

*les membres du Comité Directeur vous adressent leurs
meilleurs vœux pour l'année 2018
avec de nombreux et beaux vols en sécurité*